



COORDINATION SUD



ÉTUDE THÉMATIQUE

INTÉGRER L'ADAPTATION ET LA RÉSILIENCE DANS LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

Contact : Camille André (Geres)
Email : c.andre@geres.eu

Site web : www.coordinationsud.org
Email : c.andre@geres.eu

Site web : www.coordinationsud.org

Les documents de la CCD sont réalisés avec le soutien de l'AFD. Les points de vue exposés dans ce document ne représentent en aucun cas le point de vue officiel de l'AFD.



Reproduction et traduction autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et information préalable auprès du service Communication de Coordination SUD.

Édition juillet 2021

Coordination SUD est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale.

Fondée en 1994, elle rassemble aujourd'hui plus de 175 ONG, dont une centaine via six collectifs d'associations (CLONG-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, Crid, Forim, Groupe Initiatives) qui mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées en France et à l'international mais aussi des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale et de plaidoyer. Coordination SUD assure quatre missions : la représentation de positions communes auprès des institutions publiques et privées, en France, en Europe et dans le monde ; la défense et la promotion des ONG ; la veille et l'analyse du secteur de la solidarité internationale et enfin l'appui et le renforcement des ONG françaises.

Cette étude a été réalisée par Rachid Mellak, chargé d'étude Adaptation & Résilience, sous la coordination de Camille André, responsable programme Climat & Energie au Geres.

Autres contributeurs-rices :

Lucas Winkelmann, chargé de programme Climat & Carbone (Geres)

Clémentine Laratte, responsable programme Territoires-Climat-Energie (Geres)

Marie Leroy, responsable projet et référente climat (CARE-France)

Jean-Baptiste Poncelet, chargé de programme Amérique Latine et référent climat (Acting for Life)

Emmanuel Bossenec, ex. coordinateur International du Pôle Formation (Association la Voûte Nubienne)



Cette publication est réalisée par la commission Climat et développement de Coordination SUD.

Depuis 2007, et face à l'intensification des conséquences de la crise climatique dans les pays les plus vulnérables, les ONG membres de Coordination SUD qui travaillent sur le climat se sont réunies au sein de la CCD. Elles ont pour objectif de favoriser l'intégration des enjeux d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, en lien avec les objectifs de développement durable, dans les projets de développement. À cette fin, ses membres agissent par (I) le renforcement des capacités des acteurs du développement, (II) la production de savoir en lien avec le monde de la recherche, (III) la construction de positionnement commun pour une communication et un plaidoyer efficace auprès des décideuses et décideurs français·e·s et européen·ne·s et (IV) le partage et la capitalisation sur les expériences de chacun et chacune.

Elle regroupe les organisations suivantes : 4D, Action Contre la Faim, ActionAid France-Peuples Solidaires, Acting for Life, Agrisud International, ATD Quart Monde, Association La Voûte Nubienne, AVSF, Bolivia Inti-Sud Soleil, CARE France, CARI, CRID, Électriciens Sans Frontières, Entrepreneurs du Monde, Fondation France Libertés, Fondation GoodPlanet, Fondem, Forim, France Volontaires, Geres, Gret, Initiative Développement, Oxfam France, et WWF. Ainsi que les organisations invitées all4trees, Coalition Eau, Croix-Rouge française, RAC-France, RePR.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Contexte de l'étude

La compréhension des notions d'adaptation et de résilience constitue un enjeu majeur. Il s'agit notamment, concernant l'adaptation, d'harmoniser les indicateurs pour parvenir à un cadre commun permettant d'opérationnaliser l'Accord de Paris. De plus, leur mesure effective permet de prioriser et hiérarchiser les financements de l'adaptation au niveau international, national et au niveau des projets. Concernant la résilience, le défi est double. En effet, en plus des problématiques liées à l'adaptation, la résilience se confronte à des confusions propres au concept, notamment sur sa plus-value dans le développement. Clarifier la notion de résilience permet de répondre aux confusions que les praticiens rencontrent sur le terrain et de valider un cadre commun pour l'opérationnaliser et la mesurer.

La problématique principale de l'étude concerne ainsi la mesure effective de la contribution d'un projet de développement au renforcement de l'adaptation et de la résilience d'une communauté ou d'un territoire.

Quelles définitions pour l'adaptation et la résilience ?

La première étape de l'étude vise à définir ce que recouvrent les termes d'adaptation et de résilience, et d'identifier les pratiques en vigueur. La revue des multitudes de publications et d'approches existantes, ainsi que des cadres pratiques de l'adaptation et de la résilience, a permis de parvenir à un premier panorama du sujet et de préciser les composantes d'adaptation et de résilience les plus consensuelles.

Adaptation

Pour l'adaptation, la définition du GIEC a évolué en passant de la notion de vulnérabilité à celle de risque climatique. Cela dit, cette évolution n'influence pas considérablement les enjeux de renforcement et de mesure de l'adaptation. En effet, le renforcement de l'adaptation agit principalement sur ces composantes de sensibilité, capacité d'adaptation et, d'un degré moindre, sur l'exposition.

Un des manques identifiés en termes d'adaptation, au-delà de l'absence de cadre commun de mesure au niveau projet, est l'absence de cadres destinés aux projets non-exclusivement dédiés à l'adaptation, portés par des organisations peu spécialisées. En effet, de plus en plus de projets de développement « classiques » intègrent l'adaptation comme objectif supplémentaire, ce qui pose une difficulté en termes de mesure de la contribution de ces projets à l'adaptation. De plus, les cadres existants sont souvent complexes, peu accessibles pour ces organisations et n'ont pas été pensés pour être appliqués en parallèle à des objectifs de développement.

Résilience

Concernant la résilience, les nombreuses définitions existantes dans le domaine du développement s'accordent sur le fait que la résilience est une « capacité » ou une « aptitude ». Cependant, ces définitions intègrent des termes variés pour expliquer la résilience. Une enquête effectuée par Saxena et al, (2018) a permis de questionner plusieurs experts en la matière sur la définition de la résilience. Parmi les termes les plus utilisés, on retrouve la capacité à « faire face », à « rebondir », ainsi que les notions de « chocs et stresses » et de « risques ». La définition retenue pour cette étude fait de la résilience une combinaison de capacités d'adaptation, de transformation et d'absorption face à un choc.

Les méthodologies de l'application de ces conceptualisations sont très variées, elles sont souvent dérivées des systèmes de gestion et de planification de projets conventionnels tel que le cadre logique, la cartographie des incidences, la théorie du changement, etc. Aucune d'entre elles ne semble cependant s'imposer comme référence. Parmi les manques identifiés par rapport au concept de résilience, on retrouve l'absence de définition technique consensuelle et de cadre de mesure commun. Aussi, la complexité des méthodes ne met pas assez en valeurs les liens de causalités qui régissent la résilience, ce qui ne garantit pas assez que les indicateurs mesurent bien la résilience et non pas un autre construit, comme la pauvreté, ou un proxy, comme la fragilité, etc. Enfin, il existe une confusion, non sans conséquences, concernant le lien et/ou la différence entre l'adaptation et la résilience, autant dans la théorie que sur l'aspect pratique.

1. Chaîne de résultats : moyens et étapes nécessaires à l'atteinte des objectifs.

Quelle mesure de l'adaptation et de la résilience dans les projets de développement ?

La deuxième étape de l'étude vise ainsi à résoudre certaines confusions et questionnements par rapport à ces deux concepts.

Est-il possible d'isoler la mesure de l'adaptation et de la résilience face aux changements climatiques d'autres facteurs de mesure du développement ?

Isoler la mesure de l'adaptation/résilience d'autres facteurs de développement est possible à deux niveaux :

- ✎ D'une part lorsqu'il n'y pas de lien de causalité possible entre une action de développement et une réduction de vulnérabilité/renforcement de la résilience.
- ✎ D'autre part, lorsqu'il est lieu de « maladaptation », c'est-à-dire une action qui a davantage d'inconvénients que de bénéfices à l'égard de l'adaptation.

Dans ces deux cas, on peut isoler ce qui ne relève pas de l'adaptation et de la résilience. Par ailleurs, il existe des actions qui renforcent l'adaptation/résilience et qui n'influent pas forcément sur le développement, et vont même parfois à l'encontre du développement économique, on peut alors parler d'indicateurs spécifiques d'adaptation et de résilience.

Quels sont les indicateurs de mesure spécifiques à l'adaptation et/ou la résilience ?

Il existe des indicateurs qu'on peut qualifier comme spécifiques à l'adaptation, lorsqu'ils relèvent d'une action qui est spécialement conçue pour contrer des aléas climatiques directs. Tout est donc question de la raison et de l'objectif pour lesquels ces actions ont été entreprises (sur la différence entre développement et adaptation). Concernant la résilience, les indicateurs qu'on peut qualifier de spécifiques concernent la capacité d'absorption, c'est-à-dire des actions élaborées pour intervenir précisément pendant une crise, comme l'indicateur « disponibilité de soutien et de conseil, de réserves alimentaires, etc., durant une catastrophe » ou « nombre de personnes assurés contre les impacts (d'origines) climatiques », etc.

L'étude propose donc un guide schématique pour l'intégration et le suivi & évaluation de l'adaptation et de la résilience. Ce guide a été développé en se basant sur l'ensemble des enseignements de la première étape, dans le but de répondre aux éléments développés ci-dessus et résoudre les défis inhérents à ces concepts. Le guide doit donc permettre aux projets d'intégrer le renforcement de l'adaptation et de la résilience des bénéficiaires face aux changements climatiques, et de mesurer l'ampleur de cette contribution.

Il s'agit de :

- ✎ Définir des objectifs clairs d'adaptation et/ou de résilience et des « chaînes de résultats »¹ ;
- ✎ Relier des indicateurs à ces objectifs, de manière à suivre le degré d'atteinte des objectifs, il s'agit ici du principe d'un système de gestion de projet et du S&E.

La construction du guide s'est effectuée en appliquant la question « résilience de quoi ? » dans le cadre d'un projet de développement. Il s'agit donc ici de la résilience de la zone d'intervention (un territoire), un système complexe interactif, constitué d'un ensemble de composantes (infrastructures, organisations, secteurs, disciplines, etc.).

Pour définir les objectifs du projet, il est possible de procéder par deux démarches complémentaires sur deux échelles :

- ✎ Considérer chaque composante spécifiquement, c'est-à-dire la résilience d'une infrastructure, la résilience d'une organisation, la résilience d'un secteur déterminé, etc. Ceci implique la projection des attributs de la résilience à cette échelle (celle de sous-systèmes), en questionnant les facteurs et les capacités de résilience dans chaque contexte.
- ✎ Comprendre le système (territoire) comme un ensemble, sujet aux menaces globales et au risque systémique, comme le risque climatique. Ces menaces globales sont aggravées par l'effet domino et les réactions en cascade.

Ce travail d'analyse permet d'apporter des solutions adaptées pour renforcer la résilience. La démarche est applicable de la même manière pour l'adaptation et ses dimensions, à l'exception que l'adaptation se focalise sur la prévention et la réduction des aléas climatiques de manière ciblée.

La méthodologie proposée par l'étude peut être résumée par le schéma suivant :

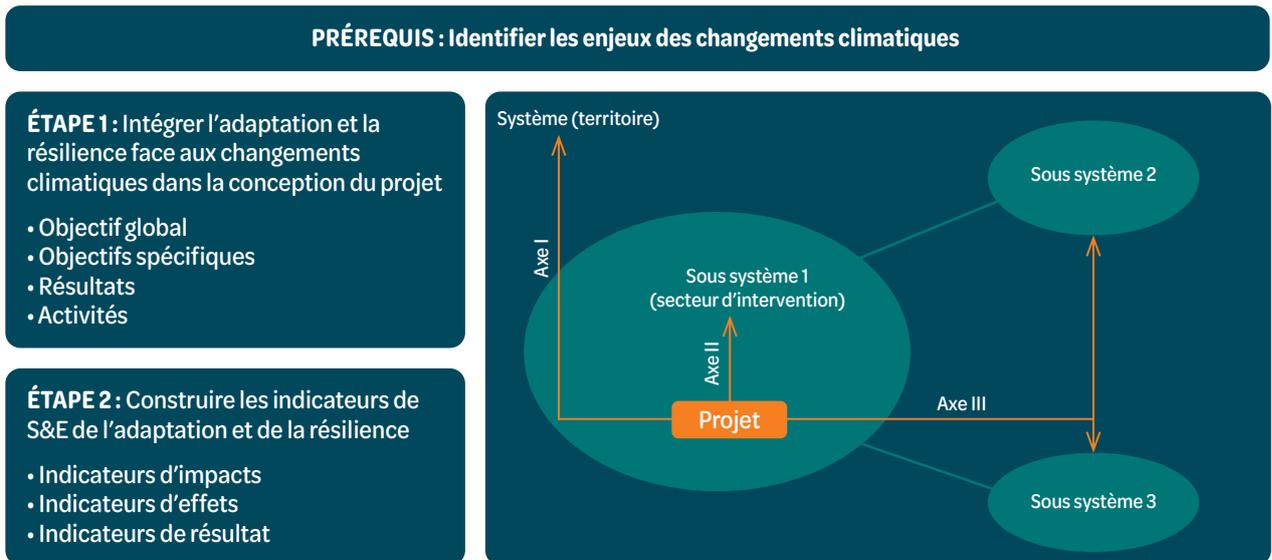


SCHÉMA RÉCAPITULATIF DE LA MÉTHODOLOGIE PROPOSÉE

- Axe I** Renforcer l'adaptation et la résilience du territoire (système) à travers l'appui apporté aux acteurs et partenaires locaux (collectivités, OSC, entreprises, etc.).
- Axe II** Renforcer la résilience et l'adaptation spécifiques au secteur d'intervention (sous-système).
- Axe III** Renforcer l'adaptation et la résilience du territoire à travers les co-bénéfices du projet et les conséquences du développement sur les autres secteurs.

SOMMAIRE

Résumé exécutif 4

1

page 8

CONTEXTE ET OBJECTIFS INHÉRENTS AU GUIDE MÉTHODOLOGIQUE



© DR

P.9
Rappel de la problématique de fond à cette étude

P. 10
De quoi traite ce guide ?

P. 10
À qui s'adresse ce guide ?

2

page 11

LES CONCEPTS ESSENTIELS LIÉS À L'ADAPTATION & LA RÉSILIENCE



© DR

P. 12
Qu'est-ce que l'adaptation dans les projets de développement ?

P. 12
Quelles dimensions de la vulnérabilité ?

P. 14
Qu'est-ce que la résilience dans les projets de développement ?

P. 14
Quelles composantes de la résilience ?

P. 15
Qu'est-ce que la résilience des systèmes ?

3

page 17

PRINCIPE/ FONCTIONNEMENT DE LA MÉTHODOLOGIE



© DR

P. 18
Prérequis : Identifier les enjeux liés aux changements climatiques

P.20
Première étape : Intégrer l'adaptation et la résilience dans la conception du projet

P. 24
Deuxième étape : Construction des indicateurs de S&E et collecte de données

Conclusion 29



© DF

1.

CONTEXTE ET OBJECTIFS INHÉRENTS AU GUIDE MÉTHODOLOGIQUE

Ayant pour objectif principal l'atténuation des changements climatiques par la réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES), l'Accord de Paris souligne l'importance de l'adaptation et sa nécessité dans l'agenda international. L'adoption de cet Accord a donc ancré l'adaptation et la résilience comme des composantes clés de l'action climatique, au même titre que l'atténuation.

Des outils, des approches et des instruments sont développés pour guider les décideurs et décideuses pour que l'adaptation soit présente dans tous les secteurs affectés par les conséquences des dérèglements climatiques. En matière de développement, de nombreux plans, politiques et programmes actuels intègrent l'adaptation. Le concept de résilience, pour l'analyse et la prise de décision face à des aléas, est mobilisé par un nombre important de disciplines de recherche et s'est généralisé dans des contextes variés. Ces disciplines abordent les enjeux de sécurité alimentaire, gestion des ressources, sols, eau, biodiversité, dans des contextes de dégradations environnementales, de persistance de la pauvreté et de recrudescence d'extrêmes climatiques.

Il subsiste, cependant, des difficultés et un manque de clarté, d'une part, sur la façon de développer efficacement ces concepts et les mettre en pratique, et d'autre part, dans l'évaluation de la réussite de l'adaptation et de résilience.

Les organisations internationales et les organisations non gouvernementales, qui ont fait de la résilience un objectif de leurs interventions, cherchent à en mesurer efficacement les effets. L'un des défis à relever pour opérationnaliser ces concepts concerne la mesure de la résilience des systèmes à diverses perturbations. De même, il est nécessaire d'améliorer la compréhension et d'identifier des approches appropriées et des méthodes pratiques pour les intégrer dans les activités de développement et les mesurer aux niveaux national, sectoriel, local et au niveau des projets.

RAPPEL DE LA PROBLÉMATIQUE DE FOND À CETTE ÉTUDE

Cette étude vise donc à répondre à un enjeu de plus en plus prégnant pour les organisations de la société civile impliquées dans la lutte contre les changements climatiques :

Comment mesurer concrètement la contribution à l'adaptation et au renforcement de la résilience individuelle, collective et territoriale d'un projet de développement face aux conséquences des changements climatiques ?

DE QUOI TRAITE CE GUIDE ?

Le présent document a été réalisé dans le cadre des activités de la commission Climat et développement (CCD) de Coordination SUD. L'un des axes de travail de cette coalition d'organisations de solidarité internationale (OSI) vise la production de contenu scientifique et technique à destination des acteurs de la société civile.

Cette étude thématique fait partie intégrante de cet axe de travail. Le présent guide fait suite à une revue, non exhaustive, des métriques et indicateurs de mesure de la contribution d'un projet de développement à l'adaptation et à la résilience face aux conséquences des changements climatiques. Il s'agit d'une analyse des travaux théoriques publiés précédemment dans la littérature, ainsi que des cadres pratiques de suivi et évaluation (S&E) de l'adaptation et/ou de la résilience développés par les organisations du développement.

À QUI S'ADRESSE CE GUIDE ?

Il fait suite à cette démarche de prospection qui a révélé un besoin en termes de méthodologies applicables à des projets non-spécifiques à l'adaptation et la résilience. Ainsi, ce guide s'adresse aux praticiens qui intègrent ces notions comme objectifs secondaires dans les projets de développement. Il s'agit d'un travail de réflexion sur les solutions potentielles à prendre en compte pour répondre aux difficultés opérationnelles éprouvées par les professionnels pour mesurer la contribution de ces projets à l'augmentation de l'adaptation et de la résilience des bénéficiaires. Une méthodologie simplifiée est ainsi proposée pour associer ces concepts à un projet de développement dans le cadre d'un dispositif de suivi & évaluation (S&E).

Cet essai constitue un point de départ destiné à être testé et amélioré au fur et à mesure, il s'inscrit dans le débat existant autour de ces notions et propose des pistes pour :

- Concilier la théorie et la pratique de l'adaptation et de la résilience ;
- Lier l'accessibilité et la mesure effective et concrète de l'adaptation et de la résilience ;
- Parvenir à une méthodologie harmonisée, applicable dans différents secteurs et métiers d'intervention, mais adaptable de manière à correspondre à chaque territoire ou zone de projet.



© DR

2.

LES CONCEPTS ESSENTIELS LIÉS À L'ADAPTATION & LA RÉSILIENCE

QU'EST-CE QUE L'ADAPTATION DANS LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ?

Selon le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), une activité devrait être classée comme intervention d'adaptation « lorsqu'elle vise à réduire la vulnérabilité des systèmes humains ou naturels à l'égard des conséquences du changement climatique » (OCDE/CAD, 2010).

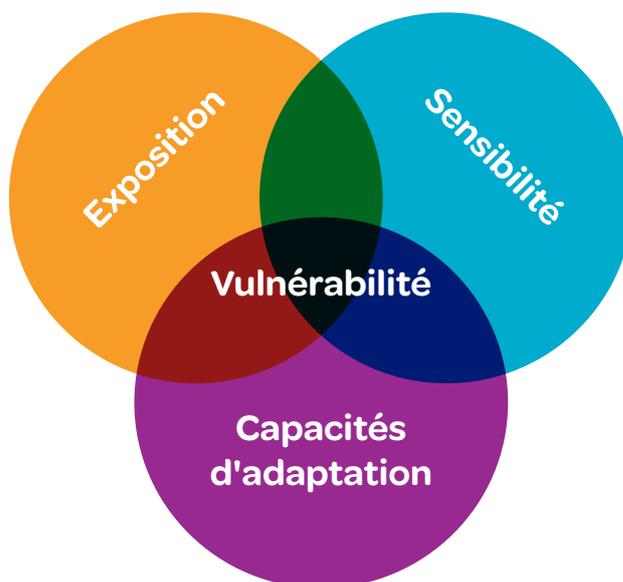
La réduction de la « vulnérabilité face aux changements climatiques » reflète alors l'objectif principal de l'adaptation. Le S&E de l'adaptation vise ainsi à déterminer dans quelle mesure le projet diminue la vulnérabilité des bénéficiaires face aux changements climatiques. Pour les projets qui ne sont pas exclusivement consacrés à l'adaptation, il s'agit de s'assurer que les projets intègrent « le climat » dans leur conception, avec des actions dédiées qui contribueront à une baisse de la vulnérabilité des bénéficiaires.

QUELLES DIMENSIONS DE LA VULNÉRABILITÉ ?

Le 4^e rapport du GIEC (AR4) décrit la vulnérabilité comme « Le degré par lequel un système risque de subir ou d'être affecté négativement par les effets néfastes des changements climatiques, y compris la variabilité climatique et les phénomènes extrêmes. La vulnérabilité dépend du caractère, de l'ampleur, et du rythme des changements climatiques auxquels un système est exposé, ainsi que de sa sensibilité, et de sa capacité d'adaptation » (Parry et al. 2007).

La vulnérabilité est alors subdivisée en trois composantes clés : l'exposition, la sensibilité et la capacité d'adaptation.

LA VULNÉRABILITÉ FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES



L'exposition

L'exposition est définie comme la « présence de personnes, de moyens de subsistance, d'espèces ou d'écosystèmes, de fonctions, ressources ou services environnementaux, d'éléments d'infrastructure ou de biens économiques, sociaux ou culturels dans un lieu ou dans un contexte, susceptibles de subir des dommages. » (GIEC, 2014, p. 5).

L'exposition face aux changements climatiques dépend souvent de la zone géographique. Elle est liée à des éléments spécifiques, par exemple les personnes, l'infrastructure ou les écosystèmes. Le degré d'exposition peut être exprimé par un nombre absolu tel que les densités ou les proportions, associé aux éléments à risque. Ceci se traduit par exemple par la densité de population dans une zone touchée par la sécheresse.

La sensibilité

La sensibilité est définie par le GIEC comme suit : « *Degré auquel un système ou une espèce est influencé, positivement ou négativement, par la variabilité du climat ou les changements climatiques. Les effets peuvent être directs (ex. : la modification des rendements agricoles due à un changement de la valeur moyenne, de l'amplitude ou de la variabilité de la température) ou indirects (ex. les dommages causés par une augmentation de fréquence des inondations côtières en raison d'une élévation du niveau de la mer) par les facteurs qui influent directement sur les conséquences d'un danger.* ».

La sensibilité constitue un ensemble de facteurs, intrinsèques au système concerné, qui fragilisent le complexe socio-économique et aggravent les effets néfastes des changements climatiques. Elle peut comprendre les attributs physiques d'un système (par ex. les matériaux de construction des maisons, le type de sol sur les champs cultivés), les attributs sociaux, économiques et culturels (par ex. la structure d'âge ou de revenu).

La capacité d'adaptation

La capacité d'adaptation est définie comme la faculté d'ajustement des systèmes, des institutions, des êtres humains et d'autres organismes, leur permettant de se prémunir contre d'éventuels dommages, de tirer parti des opportunités ou de réagir aux conséquences (Béné et al., 2012).

Il s'agit donc de la capacité de prendre des décisions délibérées et planifiées pour parvenir à un état souhaité, même lorsque les conditions ont changé ou sont sur le point de changer.

QU'EST-CE QUE LA RÉSILIENCE DANS LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ?

Dans la pratique du développement, la résilience est définie par Lutheran World Relief comme « *la capacité d'un système (par ex. une communauté) à absorber l'impact des chocs et des stress, à s'adapter au changement, et à se transformer ses caractéristiques fondamentales, d'une manière qui facilite l'atteinte des résultats de développement* ».

Cette définition est sélectionnée dans l'optique de la mesure effective de la résilience dans le domaine du développement².

ILLUSTRATION SCHÉMATIQUE DE LA RÉSILIENCE

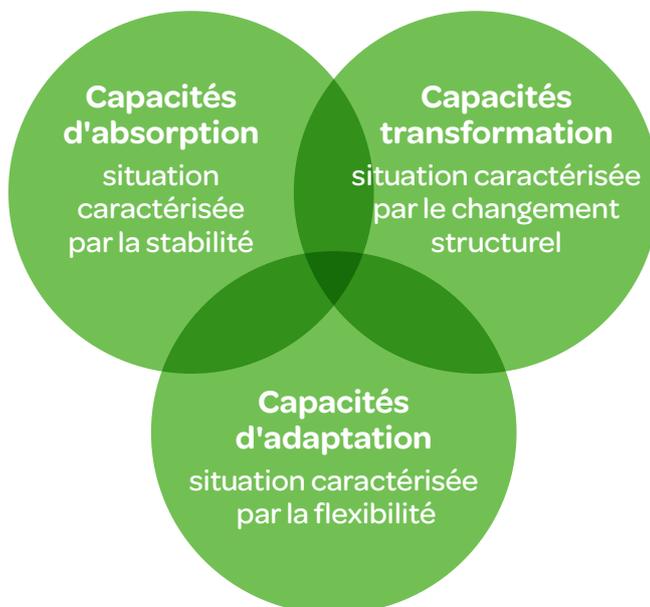


QUELLES SONT LES COMPOSANTES DE LA RÉSILIENCE ?

En raison de la complexité et des interprétations multiples de la théorie de la résilience, il n'y a toujours pas de consensus sur les facteurs menant à la résilience climatique et les variables (composantes) qui devraient être utilisées pour évaluer et quantifier les progrès accomplis en termes de résilience.

Dans ce contexte, et se basant sur la définition pratique énoncée ci-dessus, la résilience climatique est structurée selon une combinaison de capacités d'absorption, d'adaptation et de transformation, qui peuvent être délimitées en fonction des réponses aux chocs climatiques et aux stress dont elles relèvent (Béné et al., 2012).

LES CAPACITÉS DE RÉSILIENCE



Source : Cadre et directives d'Oxfam pour un développement résilient

² Au vu des nombreux domaines dans lesquelles la résilience est appliquée, de nombreuses définitions différentes de la résilience existent dans la littérature. La notion est donc flexible et nécessite d'être ajustée au domaine de son application.

La capacité d'adaptation
(Voir partie précédente)

La capacité d'absorption

La capacité d'absorption est l'aptitude des systèmes, à l'aide des compétences et des ressources disponibles, à se préparer, anticiper et faire face aux impacts d'événements négatifs (les situations d'urgence, les crises, l'impact de la variabilité et des extrêmes climatiques, ou les catastrophes) afin de préserver et de restaurer les structures et fonctions de base essentielles, pour un rétablissement durable et à court terme du système (adaptée de Béné et al., 2012).

Il s'agit donc de mesurer la disponibilité de biens tangibles et intangibles pour aider les communautés à survivre à des chocs violents et à maintenir un certain niveau de bien-être et de l'aptitude des communautés à accéder à ces biens (BRACED, les 3A).

La capacité de transformation

La capacité de transformation est la capacité d'un système à atteindre un nouvel état grâce à une combinaison d'innovations technologiques, de réformes institutionnelles, de changements de comportement et de changements culturels, entre autres. Il s'agit donc de la capacité à changer fondamentalement ses caractéristiques et ses actions lorsque les conditions existantes deviennent intenable face aux chocs et aux contraintes liées au climat (Béné et al., 2012). Il s'agit également de tirer les enseignements et procéder à des ajustements après une catastrophe, un choc ou un aléa.

Les leviers qui permettent d'augmenter cette capacité incluent des nouveaux mécanismes de gouvernance, des institutions communautaires plus inclusives ou de nouvelles formes d'engagement social, qui permettent d'atteindre des objectifs de développement à long terme.

Les facteurs de résilience

La notion de facteurs de résilience est complémentaire à celle des capacités. Il s'agit de plusieurs attributs, identifiés dans la littérature à travers des recherches théoriques et des études pratiques participatives, qui renforcent la capacité d'un système à se remettre des perturbations et à faire face aux menaces globales.

Ces facteurs de résilience constituent des leviers permettant aux sociétés d'emprunter des voies possibles vers un modèle flexible, capable de réajuster constamment ses paramètres pour répondre aux changements de l'environnement.

QU'EST-CE QUE LA RÉSILIENCE DES SYSTÈMES ?

Dans les projets de développement, la résilience climatique est appliquée à des domaines et secteurs différents, avec des thématiques spécifiques ou transversales (accès à l'énergie, sécurité alimentaire, développement du secteur agricole, etc.). En effet, les projets de développement ne traitent pas de tous les secteurs, un projet de « sécurité alimentaire et de renforcement de la résilience » ne répond pas nécessairement aux besoins de l'accès à l'eau et ne traite donc pas des risques inhérents au secteur de l'eau, sauf lorsqu'il existe des interactions directes entre les deux secteurs.

Cette notion d'interactions entre secteurs constitue une entrée clé pour l'intégration de la résilience dans les projets de développement (prévention des effets domino et de l'effondrement du système). L'objectif pour le projet est alors de renforcer la résilience du secteur d'influence (secteur d'intervention principal), ainsi que la résilience du système global (le territoire d'intervention par exemple). Le renforcement de la résilience globale s'effectue grâce aux interactions du secteur principal avec les secteurs périphériques. En outre, le projet doit viser une réduction de la dépendance des autres secteurs envers le secteur d'intervention traité, afin de minimiser les dommages en cas de crise.

Le concept de résilience est systémique : les résiliences d'un territoire, d'un secteur, d'une communauté et d'une infrastructure sont interdépendantes. La résilience de ce système n'est pas seulement la somme de ces éléments (sous-systèmes), il faut prendre en compte les liens de dépendances existants.

Par conséquent, la résilience d'un territoire ou d'une communauté correspond à :

- ① La résilience de ses infrastructures, organisations, secteurs, etc. face aux crises qui leurs sont inhérentes ;
- ② La résilience du territoire qui regroupe ces différents composants, en tant que système interactif complexe et sujet à l'effet domino et aux menaces globales.



3.

PRINCIPE / FONCTIONNEMENT DE LA MÉTHODOLOGIE

L'objectif de ce guide est de permettre une meilleure prise en compte de l'adaptation et de la résilience dans les projets afin de contribuer à les renforcer à l'échelle du territoire d'intervention. En outre, il s'agit de mesurer plus efficacement l'ampleur de cette contribution. L'un des principes fondamentaux de cette intégration consiste à organiser les activités du projet de manière à prendre en compte les chocs et stressés risquant d'impacter les populations. Il s'agit du point de départ dans le processus de renforcement de l'adaptation et de la résilience.

La méthodologie s'effectue en trois temps :

PRÉREQUIS : Identifier les enjeux des changements climatiques

Étape 1 : Intégrer l'adaptation et la résilience face aux changements climatiques dans la conception du projet

Étape 2 : Construire les indicateurs de S&E de l'adaptation et de la résilience

PRÉREQUIS : IDENTIFIER LES ENJEUX LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Pour définir des objectifs spécifiques en termes de renforcement de l'adaptation et de la résilience, il convient d'effectuer une première analyse des principaux aléas et crises potentielles qui menacent le système concerné (aléas climatiques ou impacts d'origines climatiques, facteurs socio-économiques, risques majeurs, etc.).

Pour cela, il convient d'obtenir de l'information sur les tendances climatiques sur le territoire de mise en œuvre des activités.

Ces données sont de plusieurs types :

- Données scientifiques de températures & précipitations (passées & présentes) ;
- Données scientifiques de fréquence des événements extrêmes (passées & présentes) ;
- Données issues des communautés sur les évolutions des tendances climatiques (températures, précipitations & phénomènes extrêmes) ;
- Données scientifiques de projections climatiques (températures & précipitations) basées sur l'échelle nationale et déclinées à l'échelle du territoire de mise en œuvre des projets ;
- Données prospectives territoriales des évolutions possibles en termes de fréquence & intensité des événements extrêmes (feux de forêt, inondations, sécheresses, etc.).

Intégrer ces données peut être facilité par un certain nombre d'outils tels que :

- Le *Climate-proofing* pour le développement³ qui vise à intégrer les conséquences des changements climatiques sur les activités prévues par le projet ;
- L'outil CEDRIG⁴ pour évaluer les risques pesant sur les nouveaux projets et évaluer les effets négatifs potentiels et indésirables qu'ils pourraient avoir sur le climat ;
- La méthodologie de Planification Participative des Scénarii (PSP)⁵ pour co-construire des prévisions et des avis afin de faire face au changement climatique localement et de manière inclusive.

De même, il est nécessaire de prendre en compte les impacts indirects des changements climatiques. Cependant, ces crises peuvent survenir même en l'absence de raisons climatiques (mauvaise gestion, conflits, catastrophes naturelles, etc.). La plus-value de la résilience est alors la prise en compte de tous les types de chocs, indépendamment de leurs sources, dans le but de se préparer et faire face aux menaces systémiques. Pour cela, il convient d'effectuer une analyse des dépendances dans la zone d'intervention, de manière à identifier les menaces pertinentes à prendre en compte et prévenir l'effet domino.

Des outils concrets existent pour ce faire :

La *Climate Risk and Vulnerability Assessment (CVRA)*, développée par le Geres, qui vise à déterminer les vulnérabilités existantes pour les communautés vivant sur un territoire et analyser les facteurs aggravants que font peser les changements climatiques sur leurs moyens d'existence.

Elle se décline en 5 étapes :

- 1 Caractérisation du territoire (analyse de la zone & détermination des moyens d'existence) ;
- 2 Définition du contexte climatique du territoire et du niveau d'exposition aux alés ;
- 3 Évaluation de la vulnérabilité sous-jacente des communautés à travers leurs moyens d'existence et leurs capacités d'adaptation ;
- 4 Analyse des projections climatiques pour le territoire et estimation de leurs impacts sur les vulnérabilités ;
- 5 Définition d'options d'adaptation pour les communautés et les acteurs du territoire.

L'Analyse des vulnérabilités et des capacités d'adaptation aux changements climatiques (CVCA) de CARE, qui vise à collecter puis à analyser des données relatives aux vulnérabilités et aux capacités des communautés cibles. Cette analyse vise ensuite à faciliter l'identification de mesures d'augmentation de la résilience des communautés face aux changements climatiques au niveau communautaire et au-delà⁶.

Elle se décline en 7 étapes :

- 1 Définition des objectifs et de la portée de l'analyse ;
- 2 Organisation de l'analyse ;
- 3 Collecte des données préliminaires ;
- 4 Recherche participative ;
- 5 Analyse des données ;
- 6 Validation de l'analyse ;
- 7 Finalisation de l'analyse.

Cet état des lieux aide à explorer les entrées par lesquelles le projet pourrait augmenter effectivement l'adaptation et la résilience. Ceci permet de délimiter le périmètre d'intervention en termes de résilience et de vulnérabilité, suivant l'échelle et le contexte du projet.

3. Plus d'information ici : [Le-Climate-Proofing-pour-le-développement](#)

4. Plus d'information ici : [cadre-conceptuel](#)

5. Plus d'informations ici : [climate-information-for-resilient-decision](#)

6. Plus d'information ici : [CARE-CVCA-Handbook.pdf](#)

PREMIÈRE ÉTAPE : INTÉGRER L'ADAPTATION ET LA RÉSILIENCE DANS LA CONCEPTION DU PROJET

- Axe I** Renforcer l'adaptation et la résilience du territoire (système) à travers l'appui apporté aux acteurs et partenaires locaux (collectivités, OSC, entreprises, etc.).
- Axe II** Renforcer la résilience et l'adaptation spécifiques au secteur d'intervention (sous-système).
- Axe III** Renforcer l'adaptation et la résilience du territoire à travers les co-bénéfices du projet et les conséquences du développement sur les autres secteurs.

Les axes d'intégration de l'adaptation et de la résilience

Un projet de développement ne traite pas de tous les secteurs et n'intervient pas sur toutes les composantes d'un territoire. Cependant, l'adaptation et la résilience sont des notions systémiques qui touchent à la fois le système (le territoire d'intervention) dans son ensemble et le sous-système cible (délimité par le type d'activités menées par l'organisation).

La contribution d'un projet de développement à l'adaptation et la résilience peut donc s'organiser selon trois axes :

- Axe I : Renforcer l'adaptation et la résilience du territoire (système) à travers l'appui apporté aux acteurs et partenaires locaux (collectivités, OSC, entreprises, etc.) ;
- Axe II : Renforcer l'adaptation et la résilience spécifiques au secteur d'intervention (sous-système) ;
- Axe III : Renforcer l'adaptation et la résilience du territoire d'intervention à travers les co-bénéfices du projet et les conséquences du développement sur les autres secteurs.

Ces axes permettent de structurer l'intégration de l'adaptation et de la résilience dans le projet et facilitent la construction d'une chaîne de causalité pour la contribution à leur renforcement respectif. La chaîne de résultats peut se présenter selon différentes formes et se composer de plusieurs niveaux. L'une des structures majoritairement utilisées dans les projets de développement, et reprise dans ce guide, est celle du cadre logique.

Elle est résumée ci-après :

CHAÎNE DE RÉSULTATS CLASSIQUE



Construction de la chaîne de résultats pour l'intégration de l'adaptation et la résilience

L'objectif global :

L'objectif global d'un projet constitue la solution pour les problèmes identifiés et auxquels le projet souhaite répondre. Dans cette démarche d'intégration de l'adaptation et de la résilience, l'objectif global se décompose en deux parties :

- Un objectif principal de développement (ex. Réduire la pauvreté) ;
- Un objectif secondaire visant le renforcement des capacités d'adaptation et de résilience des bénéficiaires.

La partie détaillée ci-dessous concerne les objectifs spécifiques rattachés à l'objectif secondaire. Cependant, les moyens nécessaires pour parvenir à l'objectif principal sont difficilement dissociables de ceux qui contribuent au renforcement des capacités d'adaptation et de résilience, au vu de la corrélation positive existante entre le développement et le renforcement direct ou indirect de ces capacités.

Les objectifs spécifiques :

Les objectifs spécifiques constituent des moyens pour atteindre l'objectif global dont ils découlent. L'énoncé d'un objectif spécifique englobe une compétence ou un nombre limité de compétences. Ces derniers sont à développer pour chacun des trois axes présentés ci-avant.

Afin d'illustrer le guide avec des exemples concrets (notamment pour les axes II et III), la méthode a été appliquée au projet « Efficacité énergétique & confort thermique dans les écoles de la Province de Midelt au Maroc » mené par le Geres. Ce projet, visant à améliorer les conditions d'éducation en optimisant l'efficacité énergétique des bâtiments scolaires, s'inscrit dans le cadre du programme multi-pays Climat-Énergie : Mesures d'Adaptation et d'Atténuation sur les

Territoires Ruraux et villes secondaires relais – Cemaaterr.

Le programme Cemaaterr promeut une approche territoriale de la transition énergétique adaptée aux spécificités des territoires ruraux et villes relais d'Asie, d'Afrique de l'Ouest et de la Méditerranée pour accompagner les parties prenantes locales à réduire leur empreinte carbone et améliorer leurs capacités de résilience aux changements climatiques.



© Geres

Ecoles de la province de Midelt, Maroc.

Chaîne de résultats pour l'axe I : Renforcer l'adaptation et la résilience du territoire

L'axe I est indépendant du domaine ou secteur d'intervention du projet. En effet, cette contribution à l'adaptation et la résilience s'effectue grâce à l'appui apporté aux acteurs locaux et aux collaborateurs qui interviennent dans le cadre du projet.

Exemple : L'intégration des enjeux climatiques dans la planification au niveau institutionnel constitue un levier clé pour se préparer et s'adapter aux dérèglements climatiques et leurs conséquences : impact à tendances longues, épuisement des ressources, extrêmes climatiques, etc. Il s'agit de prendre en compte l'évolution du climat dans la planification des projets portés par les acteurs locaux, ceci permet d'organiser une réponse cohérente et collective face aux risques.

EXEMPLE DE CHAÎNE DE RÉSULTAT POUR L'AXE I



Chaîne de résultats pour l'axe II : Renforcer l'adaptation et la résilience spécifiques au secteur d'intervention

Dans l'axe II, le renforcement de l'adaptation et de la résilience du secteur d'intervention s'effectue en agissant sur la vulnérabilité, les capacités et les facteurs de résilience à l'échelle de ce sous-système. De même, les crises à prendre en compte sont celles inhérentes à ce secteur (Ex. crise énergétique, sanitaire, alimentaire, etc.). En effet, l'analyse du secteur d'intervention permet d'identifier les menaces pertinentes à prendre en compte, en plus des impacts directs des changements climatiques. L'objectif est alors de renforcer le secteur de manière à ce que sa résilience soit renforcée.

Ceci passe par :

- 1 L'identification des chocs spécifiques au secteur. Cette identification s'effectue en analysant les événements majeurs susceptibles d'affecter négativement le secteur en question, et pouvant avoir des répercussions massives sur le reste du territoire ;
- 2 La projection des dimensions de l'adaptation et de la résilience. Il s'agit de représenter les facteurs et les capacités de résilience à l'échelle du secteur, face aux chocs qui y sont spécifiques, identifiés au préalable. C'est-à-dire la capacité du secteur, non pas du territoire, à faire face aux crises intrinsèques auxquelles il est exposé ;
- 3 La définition d'objectifs spécifiques pour l'axe II. Le but étant de renforcer la résilience du secteur d'intervention, il s'agit de sélectionner les dimensions de résilience pertinentes dans le contexte du secteur, et atteignable par le projet.

Exemple : Le projet de développement considéré concerne le secteur de l'énergie. L'un des principaux chocs identifiés pour ce secteur dans le contexte du projet est la rupture d'approvisionnement en énergie. Il s'agit donc de définir un objectif spécifique permettant de renforcer les facteurs de résilience du secteur permettant de faire face à ce choc, puis les résultats contribuant à l'atteinte de cet objectif.

Ici, l'objectif spécifique vise à renforcer la structuration d'un cadre participatif pour la transition énergétique du territoire pour réduire le besoin et renforcer les capacités du secteur énergétique à faire face aux chocs futurs. Pour adresser les risques de rupture d'approvisionnement en énergie, le projet s'intéresse particulièrement à l'efficacité énergétique et souhaite renforcer les capacités de la filière professionnelles des bâtiments pour prendre en compte ces enjeux.

EXEMPLE DE CHAÎNE DE RÉSULTAT POUR L'AXE II

**Objectif
spécifique**

**Appuyer la structuration d'un cadre participatif
pour la transition énergétique du territoire**

Résultat

**La filière énergétique intègre une offre de services
sur l'efficacité énergétique des bâtiments**

Chaîne de résultats pour l'axe III : Renforcer l'adaptation et la résilience du territoire à travers les co-bénéfices du projet et les conséquences du développement sur les autres secteurs

L'axe III concerne les impacts du projet, c'est-à-dire les répercussions que ce dernier peut avoir sur la population et le territoire. Les impacts constituent les changements durables et conséquents, induits par le projet.

La construction de la chaîne de résultat de l'axe III s'effectue en deux étapes :

- 1 Analyser et projeter les résultats de développement et co-bénéfices du projet :
 - ↘ Analyser les résultats de développement et estimer leur effet sur les autres secteurs ;
 - ↘ Déterminer les co-bénéfices du développement et leurs conséquences possibles sur le territoire.
- 2 Relier ces résultats et co-bénéfices avec des composantes d'adaptation et de résilience :
 - ↘ Sélectionner les résultats de développement susceptibles de permettre au territoire de mieux faire face et se remettre des crises ;
 - ↘ Désigner les composantes d'adaptation et de résilience, à l'échelle du système (territoire), que l'intervention de développement peut atteindre ;
 - ↘ Émettre des hypothèses de liens de causalité entre les résultats de développement et la vulnérabilité, les facteurs et/ou les capacités de résilience du système (territoire).

Dans cette chaîne de causalités, l'objectif spécifique constitue le niveau qui influence directement une composante d'adaptation et/ou de résilience. Par ailleurs, des résultats intermédiaires peuvent se présenter entre le résultat de développement et l'objectif spécifique et peuvent constituer des co-bénéfices.

8. Source : strategie.gouv.fr

Exemple : La rénovation énergétique des bâtiments (résultat de développement) permet de diminuer la consommation énergétique des bâtiments publics (résultat intermédiaire) et réduit donc leurs dépenses (objectif spécifique). Ceci renforce directement la capacité d'absorption des bénéficiaires et offre davantage de ressources pour les autres sous-systèmes du territoire.

EXEMPLE DE CHAÎNE DE RÉSULTAT POUR L'AXE III

Objectif spécifique

Réduction des dépenses énergétiques des bâtiments publics

Résultat

Construction et/ou rénovation de bâtiments publics d'éducation

Par ailleurs, la baisse des consommations d'énergie peut réduire la pollution de l'air, de l'eau, et des sols, ce qui réduit la vulnérabilité des communautés face aux maladies et autres conséquences de ces pollutions.

Cette structuration permet d'affiner les activités de développement et de potentiellement en réorganiser certaines, en prenant en compte les liens d'interdépendances entre secteurs et les réactions en cascade potentielles. Ceci permet de renforcer l'adaptation et la résilience globales du système face aux crises majeures telles que le réchauffement climatique.

Par ailleurs, l'axe III vise la réduction de la dépendance des autres secteurs envers le secteur d'intervention. Il s'agit de concevoir, lorsque c'est possible, des activités supplémentaires pour s'assurer que les secteurs périphériques puissent continuer à fonctionner lorsque le sous-système cible est en crise.

Exemple : Dans un système où l'accès à l'eau est conditionné par l'accès à l'énergie (pompes électriques), il convient de proposer des solutions de secours pour que l'accès à l'eau soit garanti dans le cas où une crise énergétique survient (systèmes de prélèvement mécanique).

DEUXIÈME ÉTAPE : CONSTRUCTION DES INDICATEURS DE S&E ET COLLECTE DE DONNÉES

Le suivi et l'évaluation de l'adaptation et de la résilience visent à déterminer dans quelle mesure le projet a apporté une amélioration par rapport à la situation initiale (avant-projet). Le suivi traite des réalisations directes du projet, alors que l'évaluation concerne les effets et impacts induits par l'intervention. Ainsi, les indicateurs permettent de suivre les tendances au fil du temps par rapport à un point de référence.

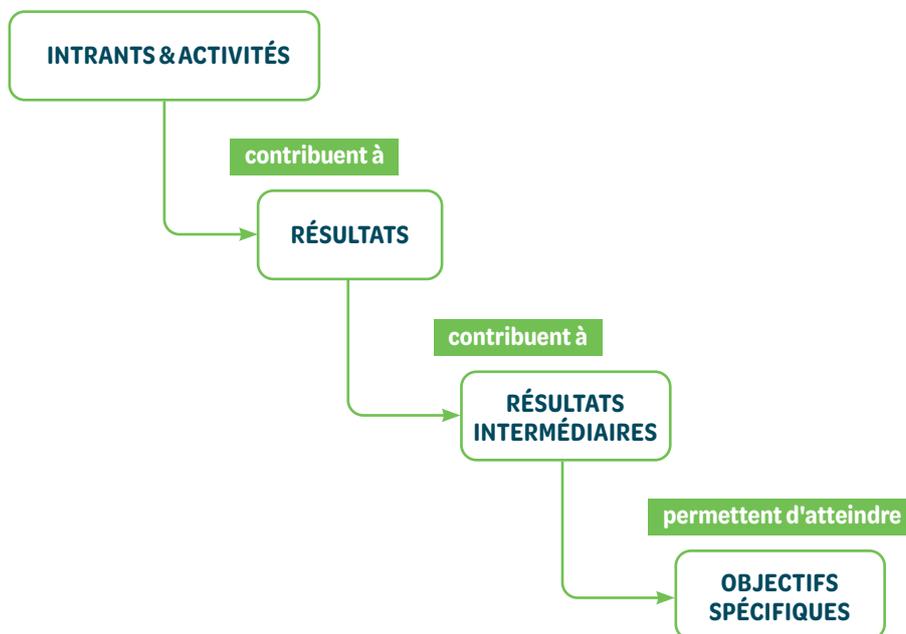
Les indicateurs peuvent être classés dans plusieurs catégories, en parallèle à la chaîne de résultats :

- Les indicateurs de résultats traitent de la mise en œuvre du projet et des réalisations directement attribuables aux intrants et activités, il s'agit d'indicateurs de suivi ;

- Les indicateurs d'effets renseignent sur les conséquences des résultats du projet, ils permettent de suivre les liens de causalité émis lors de la phase de conception, ces indicateurs se situent entre le suivi et l'évaluation ;
- Les indicateurs d'impacts renseignent sur l'atteinte de l'objectif global du projet. L'impact relève de la contribution de l'intervention et dépend fortement de la réaction des bénéficiaires. Ces indicateurs concernent l'évaluation.

Le principe de la chaîne de résultats repose sur les liens de causalités entre les différents maillons :

CAUSALITÉS DE LA CHAÎNE DES RÉSULTATS



Les indicateurs de résultats permettent de mesurer que les résultats sont effectivement atteints. Par lien de causalité, ils permettent théoriquement d'affirmer l'atteinte des objectifs spécifiques. Néanmoins, pour s'assurer de ces causalités, des indicateurs d'effets et d'impacts sont définis.

Par ailleurs, les données nécessaires sont variables pour chaque indicateur :

- Données secondaires : Certains nécessitent des données secondaires, c'est-à-dire issues des bases de données nationales, des documents de planification comme les plans d'urbanismes, etc ;
- Données primaires : Les indicateurs de nature plus qualitative nécessitent des données primaires, collectés spécialement pour les besoins du projet auprès des populations cibles, à l'aide d'enquêtes, questionnaires, évaluations, ou par le biais de l'auto-évaluation ;
- Données mixtes : Certains indicateurs nécessitent des données primaires et secondaires.

La construction d'indicateurs de mesure est donc directement liée aux chaînes de résultats définies pour chaque axe :

- Pour l'axe I, les résultats et objectifs spécifiques ne relèvent pas du secteur d'intervention, les indicateurs correspondants peuvent être repris dans différents types de projets ;
- Les résultats et objectifs des axes II et III sont fonctions des domaines d'intervention, des contextes, et de l'échelle de chaque projet.

Indicateurs de mesure pour l'axe I :
Renforcer l'adaptation et la résilience du territoire

Pour l'axe I, les indicateurs de suivi (activités et résultats) permettent de visualiser le degré d'atteinte des résultats. Les indicateurs d'effets et d'impacts ont pour but d'évaluer le degré d'atteinte de chaque objectif spécifique. Certains indicateurs sont complexes et nécessitent d'indiquer des éléments supplémentaires pour être renseignés, il est alors possible de définir des sous-indicateurs.

Exemple : Pour le S&E de l'intégration des enjeux et des risques climatiques dans les politiques publiques (objectif spécifique), il est possible de mesurer la réussite des formations menées à l'aide de données primaires pour connaître le nombre de personnes conscientes des enjeux (indicateur d'effet).

Pour le même objectif spécifique, mesurer l'intégration effective des enjeux et risques climatiques dans la planification des collectivités relève de l'évaluation d'impact. En effet, la prise de décision s'effectue par les acteurs locaux et ne relève pas directement du champ d'intervention du projet, il s'agit de la contribution du projet (indicateur d'impact).

Des sous-indicateurs peuvent être utilisés pour évaluer ces indicateurs (nombre de personnes climato-sceptiques, nombre de notes diffusées par les collectivités concernant les changements climatiques, etc.)

EXEMPLE D'INDICATEURS POUR L'AXE I



Indicateurs de mesure pour l'axe II : Renforcer l'adaptation et la résilience spécifiques au secteur d'intervention

Pour l'axe II, les indicateurs mesurent la contribution du projet à l'adaptation et la résilience d'un sous-système en suivant la chaîne de résultat définie lors de la première étape.

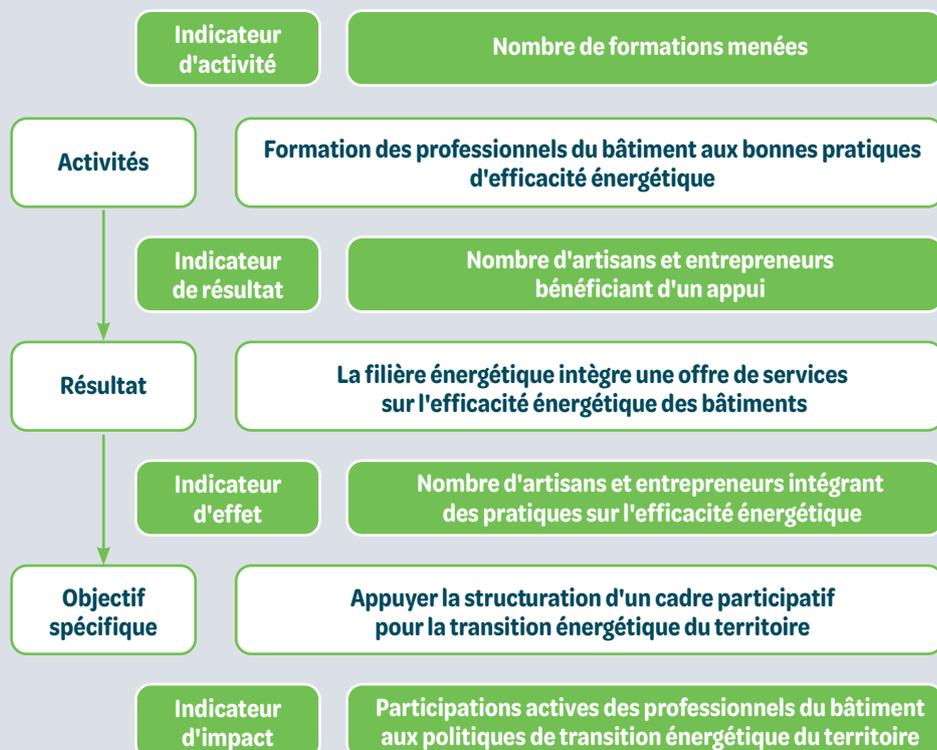
Exemple : Les indicateurs présentés concernent également des activités de renforcement de capacités et suivent donc la même logique que dans l'axe précédent, appliquée spécifiquement au secteur de l'énergie et plus particulièrement à la thématique de l'efficacité énergétique.

L'indicateur d'effet « nombre d'artisans et entrepreneurs intégrant des pratiques sur l'efficacité énergétique » vise à mesurer l'intégration effective d'une offre de services sur l'efficacité énergétique dans la filière énergétique. De plus, cet indicateur mesure le développement des savoir-faire locaux, un facteur de résilience à l'échelle du territoire.

Ici, l'indicateur d'impact « participation active des professionnels du bâtiment aux politiques de transition énergétique du territoire » fait le lien entre le projet et une contribution plus large à l'implication collective et l'inclusion sociales, qui sont des facteurs de résilience. De plus, renforcer la transition énergétique du territoire doit amener à une baisse des consommations d'énergie, qui permettra d'améliorer la capacité de faire face aux interruptions d'approvisionnement et donc contribuera à la résilience du sous-système.

On pourrait également imaginer pour le projet d'autres indicateurs d'impact tels que la « réduction du besoin en énergie » ou le « nombre de kWh économisés » afin de faire le lien entre le projet et une baisse concrète du besoin en énergie.

EXEMPLE D'INDICATEURS POUR L'AXE II



Indicateurs de mesure pour l'axe III : Renforcer l'adaptation et la résilience du territoire à travers les co-bénéfices du projet et les conséquences du développement sur les autres secteurs

La construction des indicateurs s'effectue en fonction de l'arbre des objectifs. Les indicateurs de cet axe relèvent de l'évaluation et sont reliés aux résultats intermédiaires et aux objectifs spécifiques définis, il s'agit donc de vérifier que les impacts du projet correspondent aux hypothèses émises dans la phase de conception. Pour les indicateurs qui nécessitent une base de référence, l'ampleur de la contribution correspond à l'écart entre la valeur initiale et la valeur finale de l'indicateur.

Exemple : Dans ce cas, les indicateurs permettent de mesurer comment les activités menées ont effectivement pu avoir un impact sur les autres sous-systèmes de notre territoire. Dans le cas des travaux de rénovations entrepris sur les bâtiments publics, l'indicateur d'effet « réduction des consommations et dépenses énergétiques » vient mesurer l'atteinte de l'objectif spécifique.

L'indicateur d'impact « budget public supplémentaire utilisé » vient mesurer si les nouvelles ressources disponibles ont bien été mobilisées pour d'autres sous-secteurs en dehors de l'énergie et donc témoigne de la contribution du projet à leur résilience.

EXEMPLE D'INDICATEURS POUR L'AXE III



CONCLUSION

La méthodologie proposée à travers ce guide est applicable à un projet qui a pour objectif le renforcement de l'adaptation et/ou de la résilience, à travers des secteurs et des métiers donnés. Adaptation & résilience sont des notions systémiques, elles concernent à la fois la société et les écosystèmes et font intervenir des dimensions de capacité et de gouvernance. Traiter de ces notions consiste à croiser les regards de plusieurs disciplines et des acteurs concernés par des changements ou des perturbations à différentes échelles pour analyser les dynamiques en jeu et leurs interactions. Leur intégration dans les projets de développement nécessite leur projection à plusieurs échelles et dans des contextes variés, pour prendre en compte les interconnexions entre les domaines qui régissent une société ou un territoire.

La méthodologie proposée s'efforce ainsi d'optimiser l'apport en termes d'adaptation et résilience, en identifiant un maximum d'entrées. Un territoire étant un système complexe et interactif, afin de parvenir à une intervention efficace et induire un changement concret, il est nécessaire de structurer l'intervention à plusieurs niveaux :

- ✎ En ciblant les décideurs et les acteurs qui ont de l'influence et de la capacité de décision ;
- ✎ En intégrant les risques et les enjeux d'adaptation et de résilience à l'échelle du domaine technique d'intervention ;
- ✎ En prenant en compte l'échelle de temps, en pensant en amont les impacts d'un projet.

La méthodologie peut se résumer comme suit :

PRÉREQUIS : Identifier les enjeux des changements climatiques

ÉTAPE 1 : Intégrer l'adaptation et la résilience face aux changements climatiques dans la conception du projet

- Objectif global
- Objectifs spécifiques
- Résultats
- Activités

ÉTAPE 2 : Construire les indicateurs de S&E de l'adaptation et de la résilience

- Indicateurs d'impacts
- Indicateurs d'effets
- Indicateurs de résultat

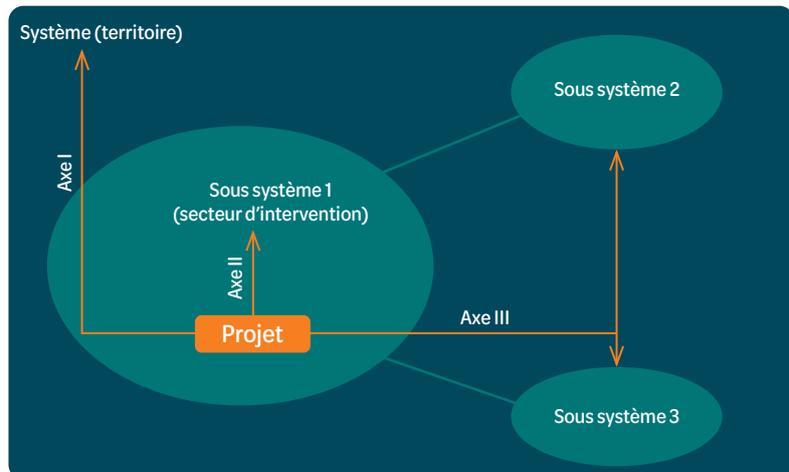


SCHÉMA RÉCAPITULATIF DE LA MÉTHODOLOGIE PROPOSÉE

- Axe I** Renforcer l'adaptation et la résilience du territoire (système) à travers l'appui apporté aux acteurs et partenaires locaux (collectivités, OSC, entreprises, etc.).
- Axe II** Renforcer la résilience et l'adaptation spécifiques au secteur d'intervention (sous-système).
- Axe III** Renforcer l'adaptation et la résilience du territoire à travers les co-bénéfices du projet et les conséquences du développement sur les autres secteurs.

Ce guide constitue une démarche qui s'efforce de rallier la théorie et la pratique. La notion de facteurs de résilience est retrouvée dans la littérature sous différentes terminologies qui regroupent des valeurs universelles relevant de la solidarité ou de l'auto-organisation durant les crises. Afin de définir ces facteurs dans un contexte de projet, il convient d'analyser le milieu socio-économique de la zone d'intervention pour identifier les points stratégiques, potentiellement vulnérables aux crises ; et qui inversement peuvent aggraver la crise s'ils sont dégradés. Ces facteurs sont variables et peuvent concerner toutes les échelles. Préserver et renforcer ces facteurs permet alors d'augmenter concrètement la résilience.



Rassembler et agir
pour la solidarité internationale

Création graphique et mise en page : Benjamin Madelainne

14, passage Dubail 75010 Paris

Tél. : +33 1 44 72 93 72

www.coordinationsud.org

Juillet 2021